Epreuve de Droit

Université Lyon 1

Master 2 2^{ème} Session

<u>Durée</u> : 1h30

Année 2012/13

Avertissement

Le cas pratique qui vous est proposé ci-dessous a pour objet essentiel de tester vos connaissances juridiques.

Pour vous contraindre à la synthèse, votre composition ne doit pas dépasser une copie double.

Dans le cas où vous ne trouveriez pas dans le sujet tous les éléments de fait qui vous semblent nécessaires aux réponses, vous êtes en droit de formuler des hypothèses et de les examiner successivement.

<u>Dans la correction, il sera attaché une grande importance à la forme</u> (clarté de l'expression, syntaxe, orthographe), et à la qualité de l'argumentation.

La durée est un élément de l'épreuve et aucune prolongation ne sera admise.

Le cours n'est pas autorisé.

Cas pratique (10 points):

Vous travaillez pour une entreprise qui désire élaborer des logiciels pour ses besoins internes. Pour cela elle envisage de recruter un salarié et une équipe de stagiaires.

Appréciant vos qualités de juriste, votre employeur vous demande de lui exposer le ou les régimes juridiques susceptibles de s'appliquer à ces futurs logiciels.

Vous profiterez de cette occasion pour lui prodiguer quelques conseils quant au suivi de la réalisation de ces logiciels.

Vous analyserez les droits afférents à ce logiciel et au carnet d'adresses professionnel.

Question (10 points):

Commentez l'article 2 la loi dite Informatique et libertés :

Constitue une donnée à caractère personnelle « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. »